



Rapport Financier 2020
Monsieur Philippe GAUDRY
TRESORIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 11 JUIN 2021

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2021

1

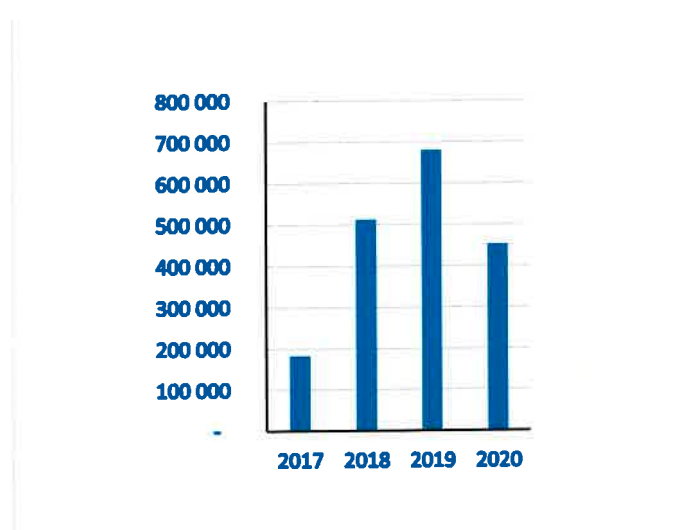
Monsieur Philippe GAUDRY en sa qualité de trésorier rappelle que la situation financière et comptable de l'association est saine et stabilisée depuis 5 ans.

Le rapport financier qui est présenté affiche un résultat associatif excédentaire, cependant l'impact économique et financier d'une année 2020 en tout point particulière est important.

Il convient de rappeler que le budget global de l'association s'élève à 20 millions d'euros et que le plan comptable a évolué entre 2019 et 2020..

*Les comptes administratifs 2020 dégagent un résultat associatif positif qui s'élève à **452 059 €**.*

Evolution du résultat (€) entre 2017 et 2020



Certains de nos secteurs d'activité ont une situation excédentaire qui permet de venir compenser la difficulté rencontrée par d'autres. L'essoufflement de notre secteur de formation et la perte de financement sur les activités de prévention technique sont minimisés par l'utilisation d'une partie des fonds dédiés associatifs.

Evolution du résultat par secteur (€) entre 2017 et 2020



2

La structure de notre situation financière est saine et solide.

1. Une trésorerie importante, des emprunts faibles :

La trésorerie est saine et s'élève à 7 millions d'Euros.

La situation de trésorerie connaît une grande stabilité qui s'explique notamment par le versement des produits sous la forme de 12^{ème}. Ces modalités instaurent une sécurité et une régularité extrêmement appréciables. En 2020, une réflexion a été menée sur l'optimisation de la trésorerie et des choix de placement ont été opérés sous couvert de la commission financière, avec pour premier critère la disponibilité à court ou moyen terme.

Un rééquilibrage a été opéré dans la répartition des fonds entre nos deux opérateurs bancaires, qui sont le Crédit Coopératif et la Caisse d'Épargne.

L'Association a un taux d'endettement faible, un emprunt d'investissement a été contracté en 2017 pour 290 000 euros pour le financement de travaux sur le patrimoine associatif (dont 90 000 euros pour la rénovation de l'établissement de semi-autonomie), et un autre pour l'achat ou le renouvellement du mobilier pour un montant de 130 000 euros. C'est en raison de taux particulièrement favorables, que ce mode de financement a été retenu.

ÉVOLUTION POSITIVE DE LA TRÉSORERIE (€)



2. Des produits d'exploitation qui se maintiennent :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 19 288 K euros en 2020, ceux-ci sont relativement constants, toutefois on note une légère augmentation entre 2019 et 2020, en partie liée au fait que le Conseil Départemental a accepté de verser la moitié de la subvention de la prévention technique qui était due en 2019, soit 207 000 euros.

L'évolution des produits d'exploitation depuis 2015 est reprise dans le tableau ci-après :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
19 933	19 685	19 157	18 520	18 531	19 288

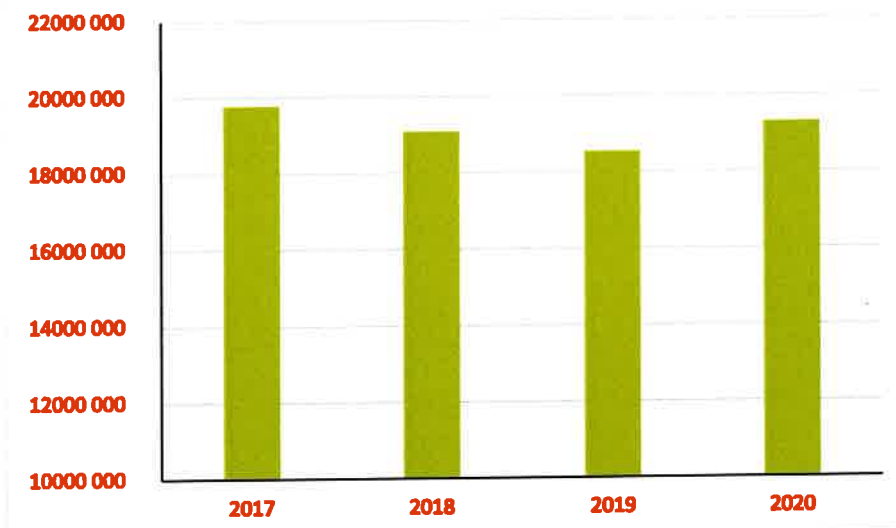
La dotation accordée au titre du CPOM éducatif est en légère évolution en raison notamment d'une augmentation du nombre de places pour les dispositifs de milieu ouvert, et de dotations revues légèrement à la hausse en raison de la création de nouveaux dispositifs (accueil immédiat pour 51 000 euros et sureffectif ponctuel pour 46 500 euros).

Les dotations liées aux activités du parcours Adulte ne connaissent pas d'évolution notable. En effet, un barème pour chaque dispositif relevant du régime habilité, est fixé dans le cadre de l'enquête nationale des coûts.

Concernant le secteur de la formation les difficultés rencontrées se sont accrues, mais le choix de porter encore les activités malgré une situation déficitaire et dans le souci de préserver les emplois, est assumé, les dispositifs de formation en restauration et dans le cadre du SIEG révèlent une situation préoccupante. Ceux-ci nécessiteront un arbitrage associatif.

Concernant la prévention technique, l'année 2020 a été consacrée à la réflexion visant à faire évoluer cette activité vers un nouvel Atelier d'insertion, s'inscrivant dans une logique d'inclusion professionnelle et touchant un public plus large. Ce projet verra le jour en 2021.

Evolution des produits d'exploitation (€) entre 2017 et 2020

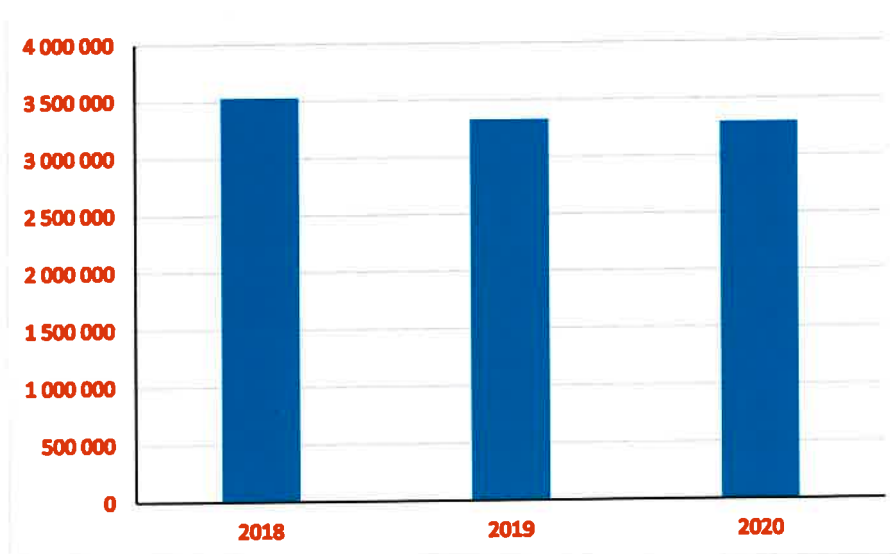


4

3. Une structure financière saine :

Les immobilisations nettes s'élèvent à 3 294 689 euros. Une réflexion importante doit être menée sur nos immobilisations. En effet, l'AAES est dotée d'un patrimoine immobilier important et vieillissant qu'il convient de rénover ou d'adapter à nos activités.

Evolution des immobilisations (€) entre 2018 et 2020



Les fonds propres s'élèvent à 6 823 446 euros, ils sont en progression depuis 2015 de 41,47 %.

Ils sont en évolution de 6,49 % entre 2020 et 2019. L'explication réside en partie dans une forte augmentation du poste « Résultat sous contrôle de tiers financeurs » et qui concerne notamment les

résultats excédentaires de certaines activités en depuis 2016. Depuis la signature, les résultats ne sont plus repris, le choix de leur utilisation étant laissé à l'association.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
4 823 163 €	4 911 488 €	5 041 903€	5 537 935 €	6 407 579	6 823 446

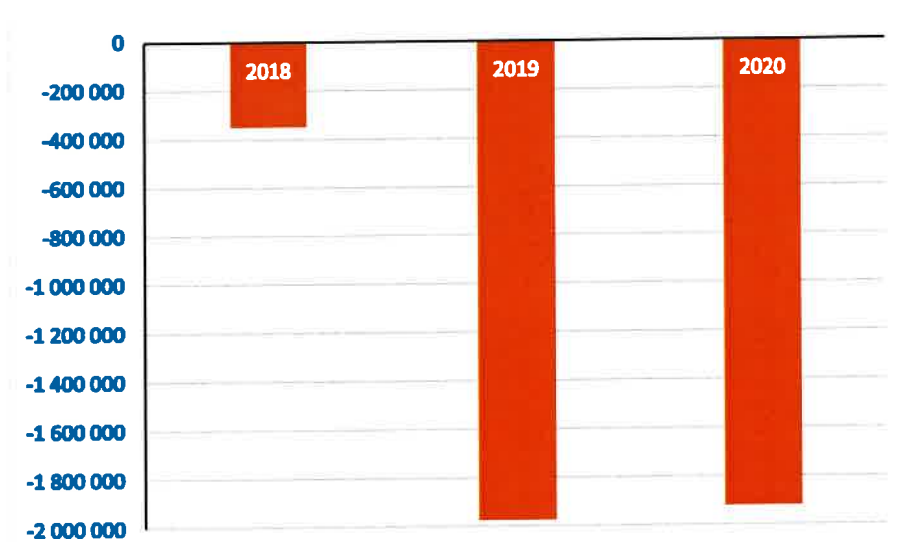
Notre besoin en fonds de roulement est négatif et s'élève à 1 923 375 euros.

Il est très sensiblement inférieur à celui de l'année dernière. L'explication réside dans les difficultés rencontrées par les activités de formation, dont le fonctionnement est en 2020 porté par les autres activités associatives. Cette observation vient conforter la nécessité de poser des arbitrages sur les activités de formation pour l'année 2021.

Nos fonds propres associatifs sont impactés par les difficultés rencontrées.

5

Evolution du besoin en fonds de roulement (€), entre 2018 et 2020



4. Des fonds dédiés utilisés pour consolider les fonds propres à des fins de réinvestissement sur l'objet social.

L'association dispose de fonds dédiés dont le montant s'élève à 900 837 euros au 31/12/2020 contre 1 235 900 euros en 2019.

Ceux-ci sont composés pour partie de résultats excédentaires de nos activités réglementées au titre des années précédentes, de subventions exceptionnelles ou bien encore de dons... Ceux-ci avaient été provisionnés pour être réutilisés ultérieurement.

La nouvelle réglementation relative à l'utilisation des fonds dédiés prévoit que ceux-ci doivent être réaffectés dans un délai de deux ans, sous peine d'être repris par les financeurs.

Il a donc été décidé de réaffecter une partie des fonds dédiés pour un montant total de 335 063 euros. La reprise des fonds dédiés datant des années 2004/2005 et 2009 a été décidée en raison de leur antériorité. Par ailleurs, le parcours adultes disposait de fonds dédiés relatifs pour partie à une activité qui a cessé (Centre d'Accueil et d'Orientation).

5. Des charges d'exploitation impactées par un contexte exceptionnel :

Les charges d'exploitation s'élèvent à 19 254 268 euros pour 2020, elles sont en nette progression par rapport à 2019.

En effet en 2019, la masse salariale s'élevait à 11 933 625 euros, et représente en 2020 12 980 048 euros.

L'explication réside dans la nécessité de remplacer pendant le contexte sanitaire les salariés absents mais aussi de doter les équipes éducatives de renforts, car l'activité a été maintenue.

De plus l'association a dû opérer une régularisation sur les indemnités de sujétion des chefs de service, cela représente un montant de 52 926 euros. S'agissant d'un élément de salaire, la régularisation intervient sur les 3 années antérieures.

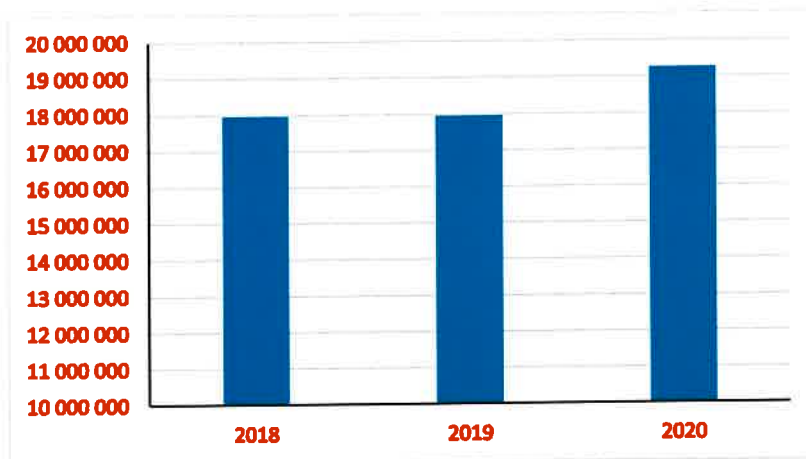
De la même manière dans le cadre de la CCN 66, l'indemnité de sujétion d'internat a également fait l'objet d'une régularisation rétroactive au 1^{er} février 2020, (passage de 8.48 % à 9,21 %), entraînant une majoration de la masse salariale de 35 854 euros.

De plus, le poste des achats et charges externes connaît lui aussi une variation à la hausse significative de plus de 9,77 % entre 2019 et 2020, en raison notamment du confinement où notamment le poste alimentation a augmenté. Par ailleurs, ce poste comprend également les dépenses liées à l'acquisition d'équipements Individuels de Protection et de la décision de doter les structures d'outils numériques nécessaires à l'accompagnement scolaire des jeunes sur la première période de confinement.

Après avoir observé une baisse significative entre 2015 et 2019, en 2020 les charges d'exploitation affichent une hausse de 7,22 % par rapport à l'année n-1 :

2015	2016	2017	2018	2019	2020
20 033 186 €	19 486 369 €	18 464 396 €	17 966 599 €	17 957 153 €	19 254 268 €

Evolution des charges d'exploitation entre 2018 et 2020



Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 405 970 euros, elles sont en légère augmentation en raison d'un contentieux prudhommal nouveau portant le nombre de ceux-ci à 4. Les 3 autres concernent des faits majoritairement antérieurs à 2016, et qui ont été portés en appel par les parties adverses.

6. Conclusion :

Il est évident que l'impact économique de la crise sanitaire est important, mais doit être exceptionnel. Le nécessaire maintien de l'activité a permis d'optimiser l'utilisation des dotations, ramenant dans des proportions raisonnables, le résultat comptable excédentaire des activités relevant du CPOM éducatif notamment.

La reprise de résultat sur les activités CPOM du parcours adulte permet de dégager un léger excédent. La situation associative reste solide, mais il est confirmé qu'une vigilance accrue doit être portée sur le secteur de la formation, en posant des arbitrages en 2021.

Néanmoins des perspectives intéressantes se dessinent :

- Développer l'investissement pour entretenir, améliorer et adapter notre patrimoine et de fait améliorer les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail des salariés,
- S'associer des compétences professionnelles nouvelles et complémentaires à celles déjà existantes au sein des équipes,
- Développer des actions en matière de développement durable,
- Poursuivre l'amélioration de notre système d'information
- Développer de nouvelles activités à titre expérimental

L'année 2021 est placée sous la signe de la prudence au regard d'un contexte sanitaire non maîtrisé, de l'absence de visibilité sur la prise en compte par les financeurs de tout ou partie des surcoûts générés par la crise sanitaire, eux-mêmes étant confrontés à l'impact économique de celle-ci.

La mobilisation sera forte en 2021 pour permettre de concilier les enjeux du secteur médico-social- tant stratégiques que budgétaires- avec la nécessité de développer nos activités ou de travailler à la mutation de celles-ci, quand le contexte le permet.

Philippe GAUDRY

Trésorier

